

Monsieur le commissaire enquêteur,

Voici ma contribution à l'enquête publique portant sur le projet de microcentrale hydroélectrique porté par la société Via Alpina à Termignon, commune de Val-Cenis.

N'étant pas coutumier de ce genre de procédure, je formulerai des observations qui s'adressent indifféremment aux principales parties prenantes : le pétitionnaire, la mairie et l'ONF.

Je ne m'attarderai pas sur le reluisant intitulé de Via Alpina que se donne la société Cayrol pour ce projet, et dont la fonction cosmétique de couche de peinture verte serait moins flagrante si l'idée de voie qu'elle suggère avait le moindre rapport avec le propos d'une centrale électrique. Sans être particulièrement attaché au concept de marque déposée, je signale au passage que le nom de Via Alpina qu'on s'est approprié, soit inconsciemment, soit dans l'intention délibérée de susciter une vague confusion dans les esprits, en est une. Le réseau de sentiers qu'il désigne est bien, quant à lui, une voie.

Je ne me formaliserai pas davantage, l'erreur étant humaine, des légers « couacs » survenus dans la tenue de l'enquête : omission initiale dans le dossier de pièces essentielles ayant entraîné une prolongation, troisième et dernière permanence du commissaire enquêteur écourtée de plus d'une demi-heure par un retard de l'ouverture de la mairie, annonce erronée sur le site internet municipal d'une procédure portant sur « Bonrieu », par confusion probable avec une enquête analogue prévue sur la commune d'Orelle. Outre la légèreté que ce lapsus confirme dans la mesure de l'enjeu, un toponyme comme « pont du Villard » ou « torrent de Chavière » aurait peut-être été plus à même d'éveiller l'attention des habitants que ce « Bonrieu » inconnu à Termignon.

J'avoue enfin n'avoir pas lu dans leur intégralité ces centaines de pages qui sont par principe une sorte d'exercice de style remplissant les formalités imposées comme on cocherait des cases, sans jamais apporter de réponse concrète ni lisible aux vraies questions qu'est en droit de se poser la population censée les compiler. Je réclame donc l'indulgence si certains des points que je vais soulever sont résolus dans ces pages.

Tout cela fait partie du jeu offert au citoyen en guise d'exercice de ses droits, jeu auquel je me prête ici. Un opérateur privé demande à exploiter une ressource naturelle locale pour faire vivre son entreprise, et rencontre l'assentiment de ceux qui ont la tutelle de cette ressource ; soit. À mon tour donc de noircir des lignes pour que le jeu suive son cours selon les formalités imposées.

Cayrol n'est pas un nouveau venu sur le marché ; en Maurienne, il exploite notamment plusieurs centrales à Argentine, la Christine, la Balme, Montartier, Arcochet. On peut donc attendre de lui un travail bien fait, une prise en compte des multiples paramètres impliqués par ce genre de dossier. Quant à savoir s'il a bien anticipé les conditions de Termignon, beaucoup plus sèches qu'à Argentine et dans un terrain plus calcaire et gypseux dont on peut craindre les effets sur les infrastructures, c'est son affaire.

Une entreprise aussi expérimentée n'aura donc pas lieu non plus de s'étonner que soient formulées des demandes et des exigences par la population locale dont je fais partie.

Le bâtiment de production

À Argentine, Cayrol a surtout repris à son compte des bâtiments existants. À Termignon, il s'agit d'en créer un nouveau.

« Le projet de microcentrale en versant orienté est ne sera pas visible » (pièce n° 4, p. 52) : remplissant bien sa fonction énoncée plus haut, le dossier réduit ici le « projet de microcentrale » à la prise d'eau (qui s'annonce effectivement assez peu visible sinon pour qui voudrait suivre le torrent, jusqu'ici très charmant, entre les deux passerelles qui le franchissent), comme s'il n'était pas évident que l'élément le plus voyant de cette microcentrale sera – surprise – la microcentrale, soit ce que le dossier appelle « bâtiment de production ».

Or l'emplacement prévu pour ce bâtiment est un lieu très fréquenté, situé en bout de route goudronnée, où ceux qui ne sont pas venus à pied garent leur véhicule pour partir sur des chemins dont le principal est une route historique doublée d'un sentier botanique, jalonnée d'habitats permanents et intermittents, donnant accès à un Parc national et à des pâturages faisant vivre le pastoralisme local. Pour de nombreuses personnes, ce lieu est soit un passage obligé, soit une destination appréciée. J'ai lu quelque part : « La vallée du Doron, dans laquelle on entre, est une des plus belles des Alpes. Elle est même sublime. » Je lis dans le dossier : « Création d'un bâtiment de production dans un secteur rudéralisé. » (En français compréhensible, cela donne : « un terrain vague ».)

L'entreprise n'ayant paraît-il pas encore fait appel à un architecte dans l'attente des autorisations, le dossier n'offre aucune prévisualisation de l'aspect du bâtiment, qu'une vague silhouette annonçant une élévation de 9 m sur un plan de 150 m² : soit un bâtiment de dimensions conséquentes qui sera en permanence livré à la vue (et à l'ouïe) de tous. Quant aux équipements annexes de connexion au réseau, je n'ai pas davantage trouvé de réponse à mes interrogations.

Je demande :

1. Que le projet complet de bâtiment soit soumis à l'examen du public, dans les délais et les modalités d'accès fixés par la loi, par les instances concernées (l'entreprise, la mairie).

2. Que le bâtiment – quel que soit son aspect – soit autant que possible caché par la plantation et l'entretien, tout autour de lui, d'un rideau végétal.

La conduite forcée

Pour la partie de la conduite qui sera enterrée, je demande que les pistes dont elle suivra le tracé soient restituées en bon état.

La partie aérienne de la conduite forcée me pose un problème bien plus sérieux. L'entreprise prétend ne pas pouvoir enterrer ce tronçon en raison de la pente. On sait très bien, depuis plus d'un siècle, enterrer des conduites sur des terrains de ce type ; l'obstacle véritable est que cela coûterait plus cher à l'entreprise, ce qui n'est pas mon problème. Mais cela entraînerait aussi une destruction du substrat rocheux très intéressant de ce secteur qui ne m'agrèrait peut-être pas davantage. Le défrichage et la permanence d'une saignée occupée par un tuyau me suffisent amplement.

En revanche, cette conduite couperait un sentier pédestre intéressant pour les mêmes raisons, et comme accès à un site de pique-nique récemment mis en valeur par l'ONF ainsi qu'à une boucle traversant le torrent de Chavière. Je n'ai trouvé dans le dossier aucune mention de ce fait ni même du sentier : décidément, feindre de se soucier des grenouilles rousses, petits apollons et pinèdes xéroclines fait partie des formalités imposées, mais l'élément humain influence moins le mélange des nuances composant la peinture verte.

Je demande qu'une solution satisfaisante soit apportée à ce problème. Qu'on enterre cette conduite ou qu'on modifie son tracé, je m'oppose formellement à ce que soit condamné le sentier concerné.

Le chantier

Une omelette ne se faisant pas sans casser des œufs, ce sont des nuisances étalées sur deux années qu'annonce le calendrier prévisionnel du projet.

Je demande :

1. Que l'absence de toute mention d'hélicoptage dans le dossier vaille engagement à ne procéder à aucun hélicoptage.

2. Que le transit de camions sur l'axe principal du village, la route d'accès au pont du Villard et les pistes forestières soit fait dans le respect des piétons, cyclistes et autres usagers qui empruntent ces voies et leurs abords en toutes saisons. J'ajoute qu'un itinéraire de découverte s'apprête à être inauguré sur une partie de ce parcours.

3. Que soit pris en compte le fait que le vallon où souhaite s'implanter l'infrastructure est un site d'exploitation récent et non épuisé d'amiante très friable et pulvérulent. Cette considération touche en premier lieu la sécurité des employés de l'entreprise.

La compensation

D'un côté, l'entreprise Cayrol, du moins à en croire sa communication, est en bonne santé financière. Si elle souhaite investir à Termignon de quoi construire une nouvelle microcentrale (ce qui, subventions publiques ou non, n'est pas rien), c'est qu'elle y voit la perspective de rendements à l'avenant. De l'autre côté, on soutiendrait difficilement que l'installation d'infrastructures industrielles et la réduction drastique du débit d'un segment de cours d'eau représentent une valeur ajoutée pour un site apprécié pour son attrait naturel. Ce projet, comme tout autre du même type, appelle donc des contreparties.

Je demande :

1. Que les modalités de l'accord liant l'entreprise et la commune sur le plan du rendement financier de l'infrastructure soient communiquées de manière claire à la population.

2. Que soit reconsidéré le montant consenti par l'entreprise au titre de la « mesure compensatoire » mentionnée pièce n° 10 p. 14 – je note le singulier et le silence de la pièce n° 4 en la matière, avec ses cases « sans objet » et son paragraphe p. 186 qui s'annonce dédié à la question mais s'avère n'y apporter aucune réponse. Ce montant de 1 000 € est à la limite de l'insulte. Nul ne saurait s'enorgueillir d'avoir bradé son territoire.

La suite

Destinée à tirer le dernier suc d'une glace alpine dont la disparition est programmée à brève échéance, la multiplication des projets de microcentrales continue de chevaucher sa vague de peinture verte :

<https://app.panneapocket.com/ville/818667709-val-cenis-73500?panneau=920934449>

Or elle nous vaut déjà quelques précédents dont la leçon doit être recueillie. Le non-respect de certains engagements pris quant à la mise en œuvre des chantiers fait partie des constats, mais mon intérêt porte surtout sur le long terme.

La centrale que la société Sumatel a inaugurée en 2022 à Val-Cenis Bramans (« poste de turbinage Ambin », bien qu'elle ponctionne au premier chef l'apport du torrent de Saint-Bernard) montre l'aberration de certains de ces projets, à moins de refuser tout crédit à la parole des riverains qui assurent que cette centrale a cessé de turbiner dès l'été 2022 puis durant l'hiver 2023 par faute de débit hydrique, celui-ci étant suppléé par groupe électrogène fonctionnant aux hydrocarbures. Si ces affirmations sont fausses, il suffit que soient communiquées les données qui le prouvent, ce qui n'est pas le cas. *Quid* depuis deux ans des 5 % censés revenir à la commune, soit dit en passant supérieurs aux 4 % évoqués pour le projet de Via Alpina ?

Je demande :

1. Que la marche de la centrale, son rendement et l'avantage qu'elle procure à la commune soient toujours communiqués en toute transparence à qui en fera la demande.

2. Qu'il n'y ait pas, au bénéfice de véhicules assurant la maintenance de la centrale, d'ouverture à la circulation hivernale de l'accès terminal au pont du Villard qui sert, dans la mesure où l'enneigement le permet, à la promenade en ski de fond ou raquettes.

3. Que soient toujours entendus et pris en compte les constats que ne manqueront pas de faire les personnes vigilantes dont je suis quant à l'impact au long cours de l'installation sur le milieu naturel, impact dont certains éléments du dossier confirment qu'il est sur de nombreux plans « non évaluable » à l'heure actuelle.

4. Que des engagements soient pris quant au devenir des infrastructures au terme de leur exploitation par l'entreprise. De telles considérations figurent dans le moindre dossier d'ICPE du type carrière ; manifestement elles ne font pas partie de ces formalités imposées que remplissent si dûment les projets de microcentrales. Il existe bien des associations dédiées au nettoyage bénévole des infrastructures obsolètes, mais leur calendrier est – logiquement – toujours plus chargé.

Si ces diverses demandes sont incompatibles avec le projet, c'est qu'il n'a pas lieu d'être.

Agréez, monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Christian Vair

